



PLAN DE VIGILANCE
2023

Sommaire

Introduction	3
Le contexte	3
Le périmètre	3
1. Cartographie des risques	4
1- Identification des risques	5
2- Cotation des risques	7
3- Élaboration des cartographies de risques nets et bruts	10
2. Procédure d'évaluation des risques	13
3. Mesures appropriées de réduction/atténuation des risques	14
4. Mécanisme d'alerte	15
5. Système de suivi	16
6. Feuille de route de vigilance	17



Introduction

Le contexte

La loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre (ou loi sur le devoir de vigilance) a été votée par l'Assemblée nationale française le **27 mars 2017**.

Elle impose aux entreprises françaises de plus de 5000 salariés ayant des filiales directes ou indirectes basées en France et/ou de plus de 10 000 salariés dans ses filiales directes ou indirectes ayant leur siège en France et à l'étranger de mettre en place un plan de vigilance à portée extraterritoriale destiné à identifier les risques et à prévenir et atténuer les manquements graves dans trois domaines :

- **Droits humains & Libertés fondamentales**
- **Santé & Sécurité**
- **Environnement**

La loi sur le devoir de vigilance impose **cinq mesures obligatoires** :

- 1. Une cartographie des risques**, dans laquelle sont identifiés, analysés et hiérarchisés les risques dans les trois grands domaines cibles : Droits humains & Libertés fondamentales, Santé & Sécurité et Environnement.
- 2. Des procédures d'évaluation régulière de la situation et des pratiques des entités incluses dans le périmètre de la loi : filiales, sous-traitants et fournisseurs** avec lesquels il existe une relation commerciale établie, au regard de la cartographie des risques.
- 3. Des mesures appropriées de prévention, de réduction et d'atténuation des risques les plus critiques, mais également des mesures d'atténuation** pour des risques moins critiques ou difficiles à maîtriser.
- 4. Un mécanisme d'alerte**, qui doit être disponible pour toute personne interne ou externe à l'entreprise et qui doit permettre d'alerter sur tous risques existants et situations dans lesquelles le/les risque(s) se sont produits. Ce mécanisme doit être établi en concertation avec les organisations syndicales représentatives.
- 5. Un dispositif de suivi** des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

La loi impose aux entreprises la publication chaque année d'un plan de vigilance et du compte rendu de sa mise en œuvre.

Le plan de vigilance a été préparé par la direction ESG (Environnement, Social & Gouvernance) du groupe Circet, avec l'accompagnement de KPMG, cabinet de conseil et d'audit international. Il est coordonné par la direction ESG qui est également responsable de sa mise en œuvre et travaille pour cela avec les directions ESG dans les différentes filiales du Groupe.

Le périmètre

La démarche de vigilance concerne le groupe Circet et l'ensemble de ses filiales dans le monde, présents dans 13 pays sur trois continents, la France où se situe le siège du Groupe ainsi que l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, l'Irlande, le Maroc, les Pays-Bas, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Suisse et les États-Unis. Elle couvre également leurs fournisseurs et sous-traitants avec lesquels des relations commerciales sont établies.

Les activités propres de Circet et de ses filiales

Le groupe Circet est aujourd'hui un acteur mondial des infrastructures de télécommunications et de l'énergie. Pour ses clients opérateurs, grands comptes et collectivités, Circet propose, dans tous les pays où l'entreprise est présente, des prestations de service clés en main qui couvrent l'ingénierie, le déploiement et la maintenance des infrastructures toutes technologies.

En France, la filiale Circet pylône est spécialisée dans la fabrication et l'installation de pylônes, et les filiales Circet Distribution et Circet Services, dans la vente aux particuliers de services télécoms pour le compte des opérateurs.

1. Cartographie des risques

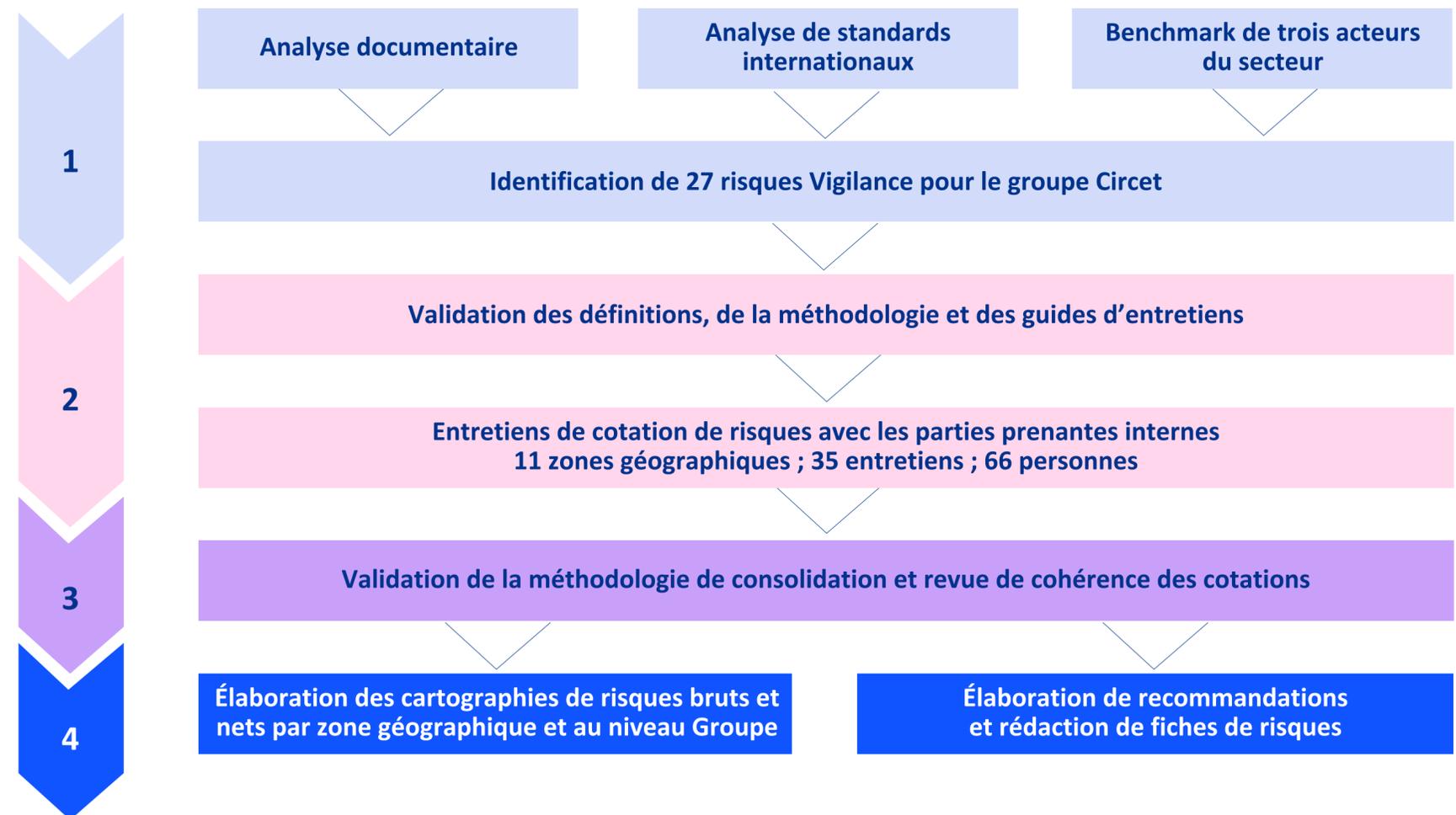
En 2023, une cartographie des risques Circet liés au devoir de vigilance a été effectuée avec l'accompagnement d'un cabinet d'audit et de conseil international. Cette cartographie a permis d'élargir et d'affiner la connaissance de l'impact des activités directes et indirectes du groupe Circet dans les trois domaines couverts par la loi.

La cartographie des risques a été établie avec l'ensemble des sociétés du Groupe situées dans les 13 pays où Circet est présent (l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, l'Irlande, le Maroc, les Pays-Bas, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Suisse et les États-Unis).

Cette cartographie s'est déroulée en trois grandes phases :

1. Identification des risques
2. Cotation des risques
3. Élaboration des cartographies de risques nets et bruts

Approche méthodologique pour l'élaboration de la cartographie des risques Vigilance



1. Identification des risques

Pour définir les risques à sélectionner, plusieurs analyses ont été menées. La première sur la documentation interne de Circet (Groupe et filiales) pour définir les risques déjà identifiés et/ou estimés. **175 documents** Circet ont été analysés.

Dans le même temps, une deuxième analyse a été effectuée afin de déterminer les principaux risques identifiés dans les standards internationaux, et ainsi commencer à mettre en concordance les risques identifiés en interne avec ceux des standards internationaux.

Enfin, une analyse sectorielle a été réalisée en se concentrant sur trois acteurs des télécoms ayant publié un plan de vigilance comportant la cartographie des risques et des zones de vigilance, les procédures d'évaluation des risques, les mesures de prévention et d'atténuation, le système d'alerte et le système de suivi. Les acteurs choisis :

- deux opérateurs télécoms
- un acteur du déploiement et de la maintenance télécoms

L'étude documentaire a permis de produire une analyse de maturité afin de mieux comprendre les pratiques en vigueur au sein de Circet et de ses filiales.

Les résultats de cette analyse ont été structurés autour de six sections, une pour chaque obligation légale et une relative à la mise en place du plan de vigilance. Compte tenu de l'hétérogénéité du niveau de maturité des filiales de Circet, une synthèse des résultats par pays a également été préparée rassemblant les mesures mises en œuvre localement.

Pour chaque section, les obligations légales et les attentes associées ont été décrites (ainsi que les observations du cabinet de conseil), basées sur les documents fournis. La différence entre ces deux éléments a permis de déterminer le niveau de maturité de Circet selon la légende suivante :

- Au-delà des exigences réglementaires
- Conforme à la loi
- Partiellement conforme, domaines d'amélioration identifiés
- Non conforme, ajustements nécessaires

Cette analyse a mis en évidence les bonnes pratiques existantes au sein du Groupe, qui devraient être maintenues, améliorées et partagées dans l'ensemble de l'organisation. Elle met également en lumière les domaines d'amélioration identifiés sur la base des obligations légales et de l'expertise du cabinet de conseil.

Ainsi, **la liste des risques Vigilance du groupe Circet** a été établie grâce à l'analyse, en chambre, de la documentation interne de l'entreprise, comprenant à la fois les documents du Groupe et ceux des filiales, les standards de reporting internationaux (SASB - *Sustainability Accounting Standards Board* et GRI - *Global Reporting Initiative*) ainsi que les plans de vigilance d'un *best-in-class* et de deux autres acteurs du secteur.

38 risques ont été identifiés, eux-mêmes consolidés, grâce à un atelier avec les sponsors du projet, en une liste de 27 risques Vigilance répartis en cinq catégories : Droits humains, Santé & Sécurité, Environnement, Chaîne d'approvisionnement sous-traitants et Chaîne d'approvisionnement fournisseurs.

Les 27 risques de vigilance de Circet

Périmètre	Code	Type	Risque
ACTIVITÉS PROPRES	HR1	Droits humains	Manque de diversité et d'inclusion
	HR2		Discrimination à l'embauche et à l'emploi
	HR3		Harcèlement moral et sexuel
	HR4		Conditions d'emplois précaires, instabilité de l'emploi et manque de protection/couverture sociale
	HR5		Violation de la liberté d'association et de négociation collective (syndicat)
	HR6		Données personnelles et violation de la vie privée
	HR7		Obstruction à la liberté d'expression (dans la société civile)
	HS1	Santé & Sécurité	Accidents au travail
	HS2		Faible de sécurité
	HS3		Développement de maladies professionnelles
	HS4		Usage de substances illégales par les employé(e)s
	HS5		Troubles psychosociaux et stress lié au travail
	ENV1	Environnement	Émissions de gaz à effet de serre
	ENV2		Gestion non durable des ressources et de l'énergie
	ENV3		Pollutions de l'air, de l'eau, des sols et sonore
	ENV4		Production et mauvaise gestion des déchets

Périmètre	Code	Type	Risque
CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT SOUS-TRAITANTS	SC1	Droits humains	Travail non déclaré/au noir par des sous-traitants
	SC2		Travail forcé, travail des enfants, trafic d'humains par les sous-traitants
	SC3		Violation des droits des communautés, de l'utilisation des terrains et des droits de propriété par les sous-traitants
	SC4		Corruption et pots-de-vin par les sous-traitants
	SC5		Mauvaises conditions de travail (salaires décent, protection sociale, etc.) par les sous-traitants
	SC6	Santé & Sécurité	Manque de mesures sur la santé et la sécurité par les sous-traitants (pour leurs employé(e)s)
	SC7	Environnement	Dégradation environnementale par les sous-traitants
CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT FOURNISSEURS	HRMS	Droits humains	Violation des droits humains par les fournisseurs
	HSMS	Santé & Sécurité	Manque de mesures sur la santé et la sécurité par les fournisseurs (pour leurs employé(e)s)
	ENVMS	Environnement	Dégradation environnementale par les fournisseurs
PÉRIMÈTRE GLOBAL	VC1	Système d'alerte	Système d'alerte non disponible/inefficace

2. Cotation des risques

Pour évaluer les risques, des entretiens de cotation des risques ont été organisés à la fois avec des interlocuteurs Groupe et des interlocuteurs des filiales, avec en moyenne trois entretiens par filiale. Dans chaque filiale, les directions suivantes ont été invitées à participer aux entretiens : CEO (direction), ESG (Environnement, Social & Gouvernance), Ressources Humaines, Achats, QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité & Environnement). Au niveau Groupe, ces mêmes fonctions ont été rencontrées ainsi que les directions Conformité, Juridique, Commercial et IT (Systèmes d'Information).

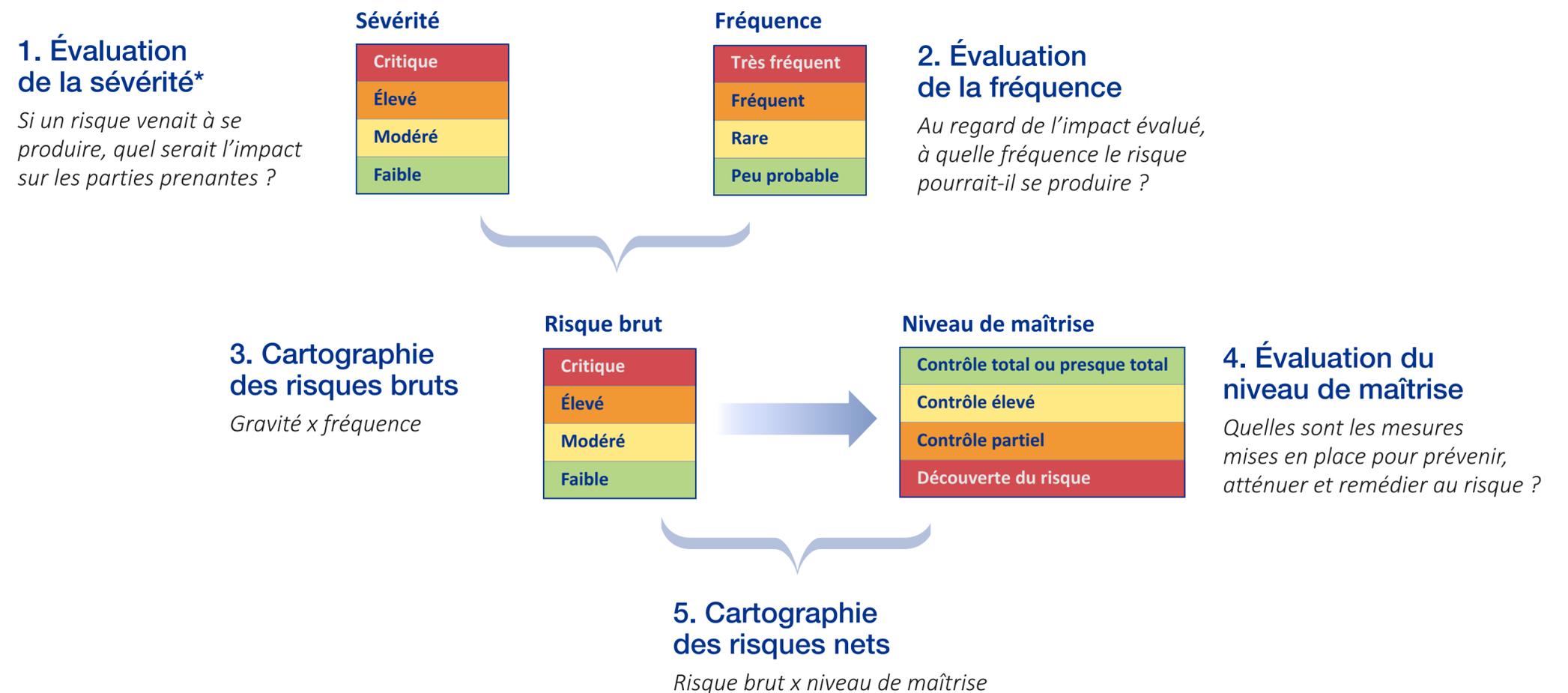
Un guide d'entretien comprenant la liste des risques ainsi que des éléments explicatifs sur la démarche a été fourni en amont de chaque entretien. Au total, 35 entretiens d'une heure trente ont été organisés, 66 personnes rencontrées, pour couvrir le périmètre des 11 zones géographiques dans lesquelles le Groupe opère. Une présélection des risques à coter pour chaque catégorie a été effectuée afin que leur cotation soit cohérente avec le domaine d'expertise des interlocuteurs rencontrés.

Pour chacun des risques, les critères suivants ont été évalués : leur **gravité/sévérité**, leur **étendue**, leur irrémédiabilité, leur **fréquence** et le niveau de maîtrise du risque par l'entreprise. Tous les critères, hors Niveau de maîtrise, ont été cotés bruts.

Un risque « **brut** », ou intrinsèque, ne prend en compte que la sévérité (Gravité, périmètre concerné et remédiabilité lorsque le risque s'est produit) et la fréquence du risque.

Un risque « **net** » correspond au risque brut auquel s'ajoute la notion de « contrôle » de Circet. C'est-à-dire la capacité de Circet à maîtriser le risque via les mesures de prévention/atténuation en place.

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES RISQUES



*Évaluation de la sévérité en tenant compte de :
Gravité : l'importance des conséquences de l'incident
Périmètre : l'ampleur de l'impact ou le nombre de personnes touchées
Irrémédiabilité : la capacité à rétablir les conséquences (situation au moins équivalente à celle d'avant l'incident)

ÉCHELLE D'ÉVALUATION UTILISÉES LORS DES ENTRETIENS

Sévérité : Droits humains & Libertés fondamentales

GRAVITÉ	Niveau	Cotation	Description
	4 - Critique	4	Ces abus constituent une violation majeure des Droits humains. Les conséquences sont particulièrement graves, surtout pour les communautés déjà vulnérables.
	3 - Élevé	3	Impact significatif sur le bien-être des individus, perturbant leur vie quotidienne et leurs conditions de vie.
	2 - Modéré	2	Conséquences perceptibles sans modifier radicalement la vie des victimes.
	1 - Faible	1	Incidents mineurs ayant un impact limité sur les personnes concernées.

PÉRIMÈTRE	Niveau	Cotation	Description
	4 - Global	4	Impact touchant un très large public
	3 - Étendu	3	Impact touchant plusieurs catégories de parties prenantes
	2 - Concentré	2	Impact touchant un groupe de personnes
	1 - Limité	1	Impact touchant une ou quelques personnes

IRRÉMÉDIABILITÉ	Niveau	Cotation	Description
	4 - Irréversible	4	Si des mesures ne sont pas prises immédiatement, l'impact des violations des Droits humains ne pourra jamais être corrigé.
	3 - Très difficile à remédier ou à long terme	3	Si des mesures ne sont pas prises rapidement, il est peu probable que l'on puisse remédier aux conséquences des violations des Droits humains.
	2 - Relativement facile à remédier	2	Si des mesures ne sont pas prises rapidement, les conséquences des violations des Droits humains ne pourront probablement pas être corrigées.
	1 - Très facile à remédier	1	Action non requise immédiatement pour remédier à la violation des Droits humains dans son intégralité.

Sévérité : Environnement

GRAVITÉ	Niveau	Cotation	Description
	4 - Critique	4	Impact critique entraînant une grave dégradation des ressources naturelles et/ou un volume très important de ressources naturelles affectées.
	3 - Élevé	3	Impact significatif sur la qualité et la quantité des ressources naturelles affectées et sur l'écosystème.
	2 - Modéré	2	Impact visible mais modéré sur les ressources naturelles et l'écosystème.
	1 - Faible	1	Peu ou pas d'impact sur les ressources naturelles et l'écosystème.

PÉRIMÈTRE	Niveau	Cotation	Description
	4 - Global	4	Impact international
	3 - Étendu	3	Impact national
	2 - Concentré	2	Impact régional
	1 - Limité	1	Impact localisé

IRRÉMÉDIABILITÉ	Niveau	Cotation	Description
	4 - Irréversible	4	Si des mesures ne sont pas prises immédiatement, l'impact sur l'environnement ne pourra jamais être remédié.
	3 - Très difficile à remédier ou à long terme	3	Si des mesures ne sont pas prises rapidement, il est peu probable que l'impact sur l'environnement soit remédié.
	2 - Relativement facile à remédier	2	Si aucune mesure n'est prise prochainement, il est peu probable que l'impact sur l'environnement soit remédié.
	1 - Très facile à remédier	1	Action non requise immédiatement pour remédier intégralement à l'atteinte à l'environnement.

ÉCHELLE D'ÉVALUATION UTILISÉES LORS DES ENTRETIENS

Sévérité : Santé & Sécurité

	Niveau	Cotation	Description
GRAVITÉ	4 - Critique	4	Causer un décès, un handicap à vie ou un impact à long terme sur la santé ou les biens des personnes affectées.
	3 - Élevé	3	Causer des blessures, affecter la santé, causer un handicap temporaire (perte de jour de travail) et perdre des actifs ou des propriétés.
	2 - Modéré	2	Causer des blessures, affecter la santé, causer un handicap temporaire (sans perte de jour de travail) et/ou perdre des actifs ou des propriétés.
	1 - Faible	1	Causer des blessures, nécessitant des soins de premiers secours (sans perte de jour de travail), peu de perte de propriété ou affectant la vie quotidienne.

	Niveau	Cotation	Description
PÉRIMÈTRE	4 - Global	4	Impact touchant un très large public
	3 - Étendu	3	Impact touchant plusieurs catégories de parties prenantes
	2 - Concentré	2	Impact touchant un groupe de personnes
	1 - Limité	1	Impact touchant une ou quelques personnes

	Niveau	Cotation	Description
IRRÉMÉDIABILITÉ	4 - Irréversible	4	Si des mesures ne sont pas prises immédiatement, les abus en matière de santé et de sécurité ne pourront jamais être corrigés.
	3 - Très difficile à remédier ou à long terme	3	Si des mesures ne sont pas prises rapidement, il est peu probable qu'il soit remédié aux problèmes de santé et de sécurité (vrai si l'action peut être corrigée).
	2 - Relativement facile à remédier	2	Si des mesures ne sont pas prises prochainement, il est peu probable qu'il soit remédié aux problèmes de santé et de sécurité (vrai si l'action peut être corrigée).
	1 - Très facile à remédier	1	Action non requise immédiatement pour remédier intégralement à l'atteinte à la santé et à la sécurité.

Critères communs : fréquences et contrôle

	Niveau	Cotation	Description
FRÉQUENCE	4 - Très fréquent	4	Événement très fréquent, non prévisible : événement attendu dans la plupart des cas.
	3 - Fréquent	3	Événement se produisant plusieurs fois par an.
	2 - Rare	2	Événement susceptible de se produire à un moment donné.
	1 - Peu probable	1	Événement susceptible de se produire uniquement dans des cas exceptionnels.

	Niveau	Cotation	Description
CONTRÔLE	4 - Contrôle total ou quasi-total	4	Procédures disponibles responsabilités définies formation veille contrôles internes audits plans d'action... Aucune mesure supplémentaire n'a pu être justifiée.
	3 - Contrôle élevé	3	Organisation en place (responsabilités, procédures, plans d'action, etc.) mais des améliorations ou des actions supplémentaires pourraient être mises en œuvre.
	2 - Contrôle partiel	2	Quelques actions ou procédures existantes mais insuffisantes, mais pas de plan d'action global, des responsabilités diffuses ou non formalisées.
	1 - Découverte du risque	1	Aucune mesure en place ou système inefficace.

3. Élaboration des cartographies de risques nets et bruts

Les résultats de la cotation ont ensuite été consolidés afin d'obtenir une cartographie des risques bruts et nets par zone géographique selon les principes suivants :

- Pour chaque risque, la note la plus élevée a été retenue pour chacun des critères hors Niveau de maîtrise (ex : Gravité, 2 x « Élevé », 1 x « Critique », « Critique » a été retenu)
- Pour chaque risque, la note la plus basse a été retenue pour le Niveau de maîtrise (ex : 2 x « Contrôle partiel », 1 x « Découverte du risque », « Découverte du risque » a été retenu)

Ces consolidations ont permis d'obtenir une cartographie des risques bruts ainsi qu'une cartographie des risques nets par zone géographique afin que chaque pays puisse piloter ses propres risques et mettre en place les actions nécessaires sur les risques identifiés comme prioritaires.

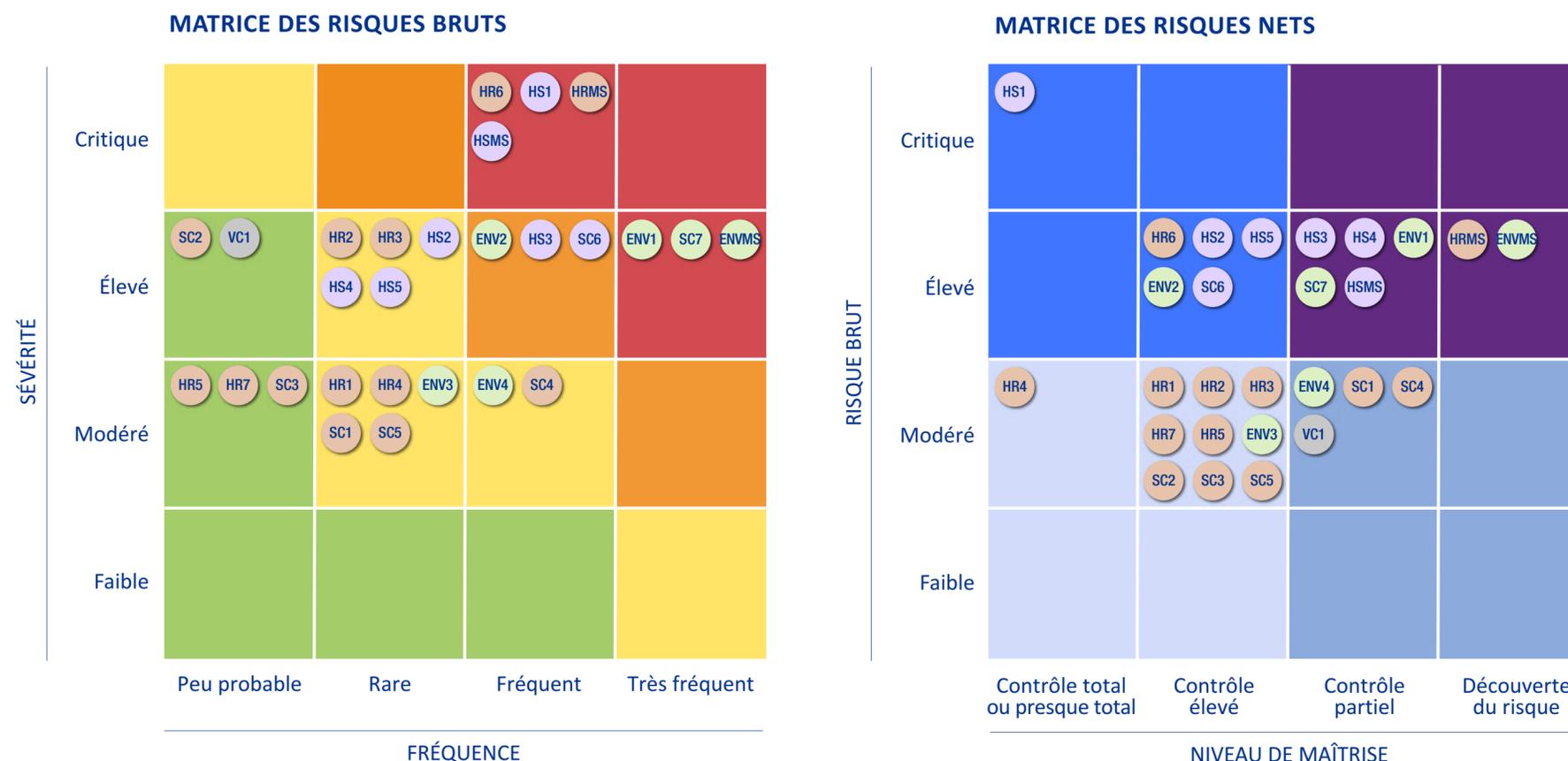
Les risques du périmètre Chaîne d'approvisionnement ont été cotés deux fois : une fois pour les sous-traitants et une fois pour les fournisseurs. Les risques « droits humains fournisseurs » ont été ensuite consolidés en un seul risque, de même pour les risques « santé/sécurité fournisseurs » et les risques « environnement fournisseurs ». Aussi, lorsque pertinent et cohérent, la majorité de réponses a été retenue plutôt que la note maximale.

Les cotations des risques des filiales ont été consolidées afin d'obtenir la cartographie des risques bruts et la cartographie des risques nets du groupe Circet. Les cotations effectuées par les interlocuteurs Groupe ont été pondérées à 15 % de la note finale. Une pondération a ensuite été appliquée aux réponses des zones géographiques au regard du nombre d'employé(e)s par zone géographique (ex : le nombre d'employé(e)s de la France représente 18 % de l'effectif total du Groupe, les réponses de la France ont donc été pondérées à 18 % des 85 % restants).

NB : Une revue de cohérence des cotations a été menée pour assurer la comparabilité des résultats. Par ailleurs, lors des premiers entretiens, les risques sur la chaîne de valeur n'étaient pas cotés séparément pour les sous-traitants et les fournisseurs.

Ainsi, une cartographie des risques bruts ainsi qu'une cartographie des risques nets ont été élaborées au niveau du Groupe et des filiales de Circet.

Cartographie des risques bruts et nets - Groupe

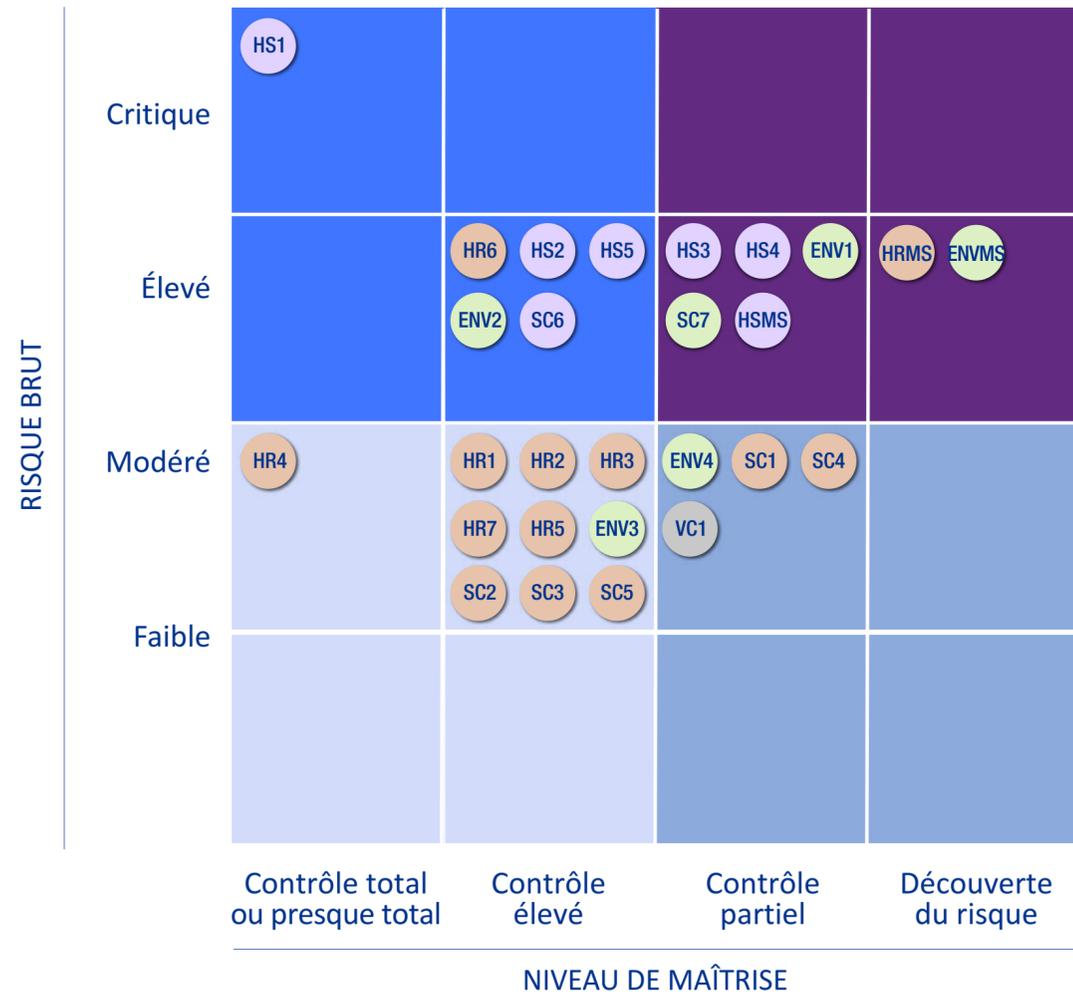


La cartographie des risques bruts doit être interprétée comme étant la vision des risques intrinsèques si Circet ne mettrait en place aucune mesure pour prévenir ou réduire ces risques. (En abscisse, la fréquence du risque est répartie en quatre niveaux : Peu probable, Rare, Fréquent et Très Fréquent / En ordonnée, la sévérité est répartie en quatre paliers : Faible, Modéré, Élevé et Critique).

La cartographie des risques nets doit être interprétée comme étant la vision des risques mise en relation avec le niveau de contrôle de Circet sur ces derniers. (En abscisse, l'importance du risque brut est répartie en quatre niveaux : Faible, Modéré, Élevé et Critique / En ordonnée, le niveau de contrôle de Circet sur ces risques est réparti en quatre niveaux : Découverte du risque, Contrôle partiel, Contrôle élevé, Contrôle total ou presque total).

Cartographie des risques nets - Groupe

MATRICE DES RISQUES NETS



Zone d'actions prioritaires	Risques majeurs pour lesquels des actions correctives sont à définir ou des mesures existantes sont à renforcer en premier lieu.
Zone d'audit	Risques majeurs pour lesquels des éléments de maîtrise robustes existent. Des mesures complémentaires sont déployées pour s'assurer que les moyens de maîtrise existants demeurent efficaces.
Zone de traitement	Risques modérés, à surveiller, et pour lesquels des ajustements seront à apporter et le niveau de maîtrise à renforcer.
Zone de surveillance	Risques faibles qui ne nécessitent pas de nouvelles actions de mitigation car celles déjà entreprises sont réputées efficaces, poursuivies et contrôlées.

Dans la cartographie des risques nets, quatre zones sont à distinguer :

- **La zone d'actions prioritaires**, qui regroupe les risques intrinsèquement critiques dans les activités de Circet et dont les mesures actuellement mises en place sont jugées insuffisantes pour avoir un haut niveau de contrôle.
- **La zone d'audit**, qui comprend des risques importants pour les activités de Circet mais qui ont en revanche un haut niveau de contrôle.
- **La zone de traitement**, qui englobe des risques jugés à impact moyen ou faible pour les activités de Circet, mais nécessitant la mise en place de mesures supplémentaires pour assurer un niveau de contrôle plus important.
- **La zone de surveillance**, qui regroupe les risques maîtrisés ayant un impact faible ou modéré sur les activités. Ce type de risques ne nécessite pas plus de mesures si le suivi des mesures en place se poursuit.

Ainsi, lors de cette cartographie, **sept risques nets** ont été identifiés comme étant prioritaires :

1	ENVMS	Dégradation environnementale par les fournisseurs
2	HRMS	Violation des droits humains par les fournisseurs
3	SC7	Dégradation environnementale par les sous-traitants
4	HSMS	Manque de mesures sur la santé et la sécurité par les fournisseurs (pour leurs employé(e)s)
5	ENV1	Émissions de gaz à effet de serre
6	HS3	Développement de maladies professionnelles
6 bis	HS4	Usage de substances illégales par les employé(e)s

Mise en place de *Risk Owners*

Pour améliorer la maîtrise des risques nets dits prioritaires, sept « risk owners » ou propriétaires de risque avec une responsabilité globale sur le risque, ont été identifiés, chacun au sein d'une filiale pays.

- Dégradation environnementale par les fournisseurs : Irlande
- Violation des droits humains par les fournisseurs : Belgique
- Dégradation environnementale par les sous-traitants : Allemagne
- Manque de mesures sur la santé et la sécurité par les fournisseurs : Italie
- Émissions de gaz à effet de serre : France
- Développement de maladies professionnelles : Italie
- Usage de substances illégales par les employé(e)s : États-Unis

Les *risk owners* jouent un rôle essentiel dans l'élaboration et la mise en œuvre de la feuille de route stratégique pour la gestion des risques de vigilance au niveau central, et veillent à ce que cette feuille de route soit déclinée dans toutes les zones géographiques.

Leurs principales missions

- Mettre à jour les informations sur les risques et améliorer la connaissance des causes et des conséquences
- Mettre en œuvre des procédures d'évaluation des risques
- Élaborer des mesures de prévention, d'atténuation et de remédiation des risques
- Élaborer et mettre en œuvre un système de surveillance

2. Procédure d'évaluation des risques

L'entreprise doit ici déterminer et rendre compte des outils et de la méthodologie utilisés pour évaluer la situation du Groupe, des filiales, des fournisseurs et des sous-traitants.

En 2023, le groupe Circet n'a pas encore mis en place de procédures d'évaluation des risques de vigilance au niveau Groupe, mais les différentes entreprises du Groupe et leur organisation sont évaluées ou certifiées par de nombreux organismes d'évaluation ou de certification, tel que mentionné ci-dessous.

De nombreuses certifications

- > ISO 9001 - Qualité (France, Benelux, Allemagne, Irlande/Royaume-Uni, Italie, Espagne)
- > ISO 45001 - Santé & Sécurité (France, Benelux, Allemagne, Irlande/Royaume-Uni, Italie, Espagne)
- > ISO 27001 - Sécurité de l'information (France, Benelux, Espagne, Italie, Royaume-Uni)
- > ISO 14001 - Gestion de l'environnement (France, Italie, Benelux, Royaume-Uni/Irlande, Espagne, Pays-Bas, Allemagne)
- > Circet Italia possède d'autres certifications ISO : ISO 14064 (émissions de gaz à effet de serre), ISO 37001 (lutte contre la corruption), ISO 50001 (énergie), SA 8000 (responsabilité sociale), UNI CEI AA352 (exigences pour les entreprises fournissant des services énergétiques) et ISO 30415 (diversité et inclusion) en cours.
- > En Allemagne, Circet est certifiée ISO 14064 (environnement) et SA 8000.
- > Au Benelux, Circet est certifiée CA/LSC/SCC (entrepreneurs en sécurité), CKB (entrepreneurs en installation de câbles) et BRL7004 (sols contaminés).
- > En France, la Circet Academy est certifiée Qualiopi (formation).

Des évaluations externes RSE

Circet est également évaluée par Ecovadis pour ses pratiques RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) avec une médaille d'argent pour Circet en France et en Italie et une médaille de bronze pour Circet en Espagne et au Benelux.

Des audits internes

- **Des audits QSE** (Qualité, Sécurité, Environnement) sur les sites de travaux sont organisés régulièrement dans toutes les filiales, que les travaux soient effectués par des équipes internes ou de sous-traitance. Les évaluations et les plans d'action correctifs sont suivis par les coordinateurs locaux, en particulier en France et en Italie.
- En plus des audits de sites, Circet Italia réalise des **audits sociaux et anti-corruption**.
- Le programme d'audit interne américain comprend l'évaluation du **système de gestion du développement durable**.
- Les filiales belge et marocaine mènent des enquêtes « **Bien-être au travail** », dont les résultats ont été utilisés pour définir et mettre en œuvre des plans d'action appropriés dans chaque pays. Chez Circet USA, une enquête régulière est réalisée pour recueillir les attentes des parties prenantes (internes/externes) en termes de stratégie et de performance durable.

Le bilan carbone

L'empreinte carbone du groupe Circet est calculée annuellement pour les scopes 1 et 2 depuis 2011 et pour le scope 3 depuis 2022.

L'évaluation des fournisseurs

Les filiales de Circet en Italie, en Espagne et aux États-Unis ont mis en place un système de qualification des fournisseurs, les États-Unis et l'Espagne demandant de la documentation.

3. Mesures appropriées de réduction/atténuation des risques

Les filiales sont indépendantes et autonomes dans la mise en œuvre des actions de prévention et d'atténuation, ce qui explique l'actuel faible nombre de politiques centralisées.

Toutefois, un certain nombre de mesures ont été prises dans l'ensemble du Groupe, notamment :

- **Une stratégie ESG** (Environnement, Social & Gouvernance) avec quatre domaines d'engagement et des objectifs ESG alignés sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.
- **Lutte contre la corruption** : Une procédure d'alerte et un code de conduite anti-corruption ont été établis pour le Groupe et toutes ses filiales. Ils ont été révisés en 2022 afin d'intégrer les modifications rendues nécessaires pour se conformer à la loi Wasserman qui vise à mieux protéger les lanceurs d'alerte. Le code de conduite est adapté pour chaque filiale pour assurer la conformité à la réglementation locale. Il est traduit dans toutes les langues du Groupe et est disponible sur les sites web de toutes ses filiales. Il est régulièrement communiqué aux salarié(e)s.
- **Santé et sécurité** : Le groupe Circet développe la « Circet Academy », l'école de formation interne, avec 35 centres de formation dans 13 pays pour assurer des formations à la sécurité et uniformiser les méthodes de travail, pour les employé(e)s Circet mais aussi pour les sous-traitants.
- **Droits humains & Libertés fondamentales** : Circet adhère au Pacte mondial des Nations Unies depuis 2011.

Des responsables ESG ont été nommés dans chaque pays pour coordonner le déploiement local de la stratégie ESG du Groupe et les plans d'action associés.



4. Mécanisme d'alerte

Une plateforme digitale d'alerte a été mise en place au sein du Groupe pour les employé(e)s et les parties prenantes externes de Circet. Elle est associée à une procédure de signalement publiée sur l'ensemble des sites web du Groupe. La direction Conformité du Groupe est responsable du mécanisme.

Les alertes peuvent être déposées sur la plateforme digitale dédiée accessible via les sites Internet de Circet. Le système est disponible dans toutes les langues des pays dans lesquels le Groupe opère (sauf le roumain) et garantit l'anonymat des lanceurs d'alerte. Les alertes sont traitées localement par les services juridiques locaux, et le service juridique du Groupe a accès à toutes les alertes.

Par exemple, Circet Italia a mis en place un conseil de surveillance, chargé de traiter les alertes de corruption. En collaboration avec le service de conformité, le Conseil veille à ce que le code de conduite anti-corruption soit respecté et appliqué. Circet au Royaume-Uni et en Irlande a mis en place un réseau de contacts spécialisés. En Suisse, des sessions de formation au mécanisme d'alerte sont organisées pour les employé(e)s.

Certaines alertes peuvent aussi remonter par d'autres canaux. Les salarié(e)s sont généralement invités à alerter leur service des Ressources Humaines local ou leur supérieur hiérarchique en cas de problème.

En France, le Comité social et économique (CSE) recueille les alertes sur les conditions de travail et les accidents et est chargé de mener les enquêtes appropriées. Au Royaume-Uni et en Irlande, une procédure de signalement des cas de harcèlement et d'intimidation a été mise en place. Aux États-Unis, un système spécifique de traitement du harcèlement et de la discrimination a été mis en place, comprenant un numéro de téléphone, une adresse postale et une adresse électronique dédiés.

5. Système de suivi

Des indicateurs clés de performance ESG ont été définis pour le Groupe et certains sont publiés dans le rapport ESG et intégré de Circet. Ils sont revus et challengés annuellement. Ils sont associés aux enjeux identifiés et couvrent les domaines d'engagement stratégiques de l'entreprise.



Santé & Sécurité : accidents du travail (fréquence et gravité), nombre d'incidents de travail avec arrêt, nombre de jours perdus, formation à la sécurité (nombre total de sessions de formation, nombre total d'heures de formation, nombre total d'heures de formation par employé(e), nombre moyen d'heures), etc.



Ressources humaines & Entreprise : répartition du personnel, parité, promotions internes entre hommes et femmes, total des promotions internes, répartition par ancienneté, répartition par âge, type de contrat (temps plein, contrat à heures non garanties, étudiant), salarié(e)s ayant quitté volontairement l'entreprise, taux d'absentéisme, formation des salarié(e)s, écarts salariaux, etc.



Environnement : taux d'énergie renouvelable, émissions de CO₂ (scope 1 à 3 et par employé(e)), mobilité (nombre total de véhicules, par âge, électriques ou hybrides, consommation d'énergie par véhicule), gestion des déchets (tonnes de déchets, poids total des déchets dangereux, poids total des déchets non dangereux), consommation totale d'eau, nombre d'accidents environnementaux au cours des trois dernières années



Chaîne d'approvisionnement : nombre de sous-traitants formés, nombre d'heures de formation pour les sous-traitants, nombre moyen d'heures de formation, nombre de chartes de responsabilité en place avec les sous-traitants



Éthique d'entreprise : lutte contre la corruption (nombre d'incidents signalés, nombre de cas confirmés), pourcentage d'employé(e)s formés à la lutte contre la corruption



Circet Academy : nombre de formateurs internes, nombre de centres de formation, nombre de programmes de formation, nombre d'heures de formation technique

Certains « pays Circet », comme la France, l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni/l'Irlande et les États-Unis, avaient défini des objectifs dans le cadre de leurs politiques locales (par exemple, la réduction des déchets, l'augmentation de la proportion de produits verts, la parité, le remplacement de la flotte de véhicules, etc.). En 2023, des objectifs stratégiques ont été fixés au niveau du Groupe, pour l'ensemble des filiales, associés aux quatre nouveaux domaines d'engagement de la stratégie ESG 2023-2030 : Prendre soin de nos équipes, Œuvrer localement, Agir pour l'environnement, Respecter nos principes.

6. Feuille de route de vigilance

À l'issue de la phase d'audit et de cartographie menée avec l'accompagnement du cabinet d'audit et de conseil, nous avons défini les prochaines actions à mener au niveau du Groupe en concertation avec l'ensemble de ses filiales.

Définir une gouvernance Vigilance au niveau du Groupe

- Les trois domaines de Vigilance (Droits humains & Libertés fondamentales, Santé & Sécurité, Environnement) sont ressortis dans le top 10 des risques nets ; tous les risques doivent être couverts.
- Définir une gouvernance dédiée aux niveaux stratégique et opérationnel couvrant le Groupe et ses filiales afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle d'actions, politiques et directives.
- Les filiales présentant un niveau de sensibilisation hétérogène, l'ensemble des équipes doivent être formées et sensibilisées aux enjeux Vigilance (et particulièrement aux Droits humains). Il convient de capitaliser sur les correspondants ESG (Environnement, Social & Gouvernance) de chaque filiale pour porter les sujets Vigilance et assurer la bonne application des mesures mises en œuvre.

Intégrer les spécificités des filiales dans le déploiement de la démarche Vigilance

- Identifier au sein de chaque filiale les bonnes pratiques mises en œuvre pour la prévention et l'atténuation des risques Vigilance et étendre ces bonnes pratiques à l'ensemble du Groupe.
- Mettre en place des mesures adaptées et cohérentes avec la situation des filiales, notamment au regard de leur taille (des mesures moins contraignantes devraient être adoptées pour la Roumanie et la Grèce) et des réglementations locales (ex : le risque « Usage de substances illégales par les employé(e)s » ne peut être traité avec la même granularité selon les pays).

Mettre en place une démarche Achats responsables

- Identifier les familles d'achats et les fournisseurs les plus à risque au regard du devoir de vigilance.
- Systématiser les évaluations fournisseurs pré-contractualisation et étendre ces évaluations, proportionnellement au niveau de risque, aux fournisseurs avec lesquels il existe déjà une relation commerciale (screening, questionnaires, audits, etc.).
- Mettre en place des actions de prévention et d'atténuation en lien avec les résultats des évaluations.
- Élaborer une politique « Achats responsables » au niveau Groupe.
- Engager les fournisseurs et les clients dans cette approche Achats responsables.

Formaliser les actions existantes et mesurer la performance Vigilance

- Formaliser au niveau du Groupe des mesures pour les risques les plus saillants et pour d'autres risques lorsque pertinent (ex : politique Diversité & Inclusion).
- Engager les filiales et les collaboratrices et collaborateurs à respecter ces mesures.
- Identifier pour chaque risque les KPI (indicateurs clés de performance) adéquats qui permettraient de mesurer la progression en termes de maîtrise du risque et les efforts à déployer, et justifier le choix de ces indicateurs.
- Déterminer les cibles permettant de mesurer l'efficacité de la démarche Vigilance ainsi que des mesures correctives au regard des résultats.



Siège social : 64, rue de la Boétie – 75008 Paris – France

Pour toute demande, rendez-vous dans la rubrique [Envoyez un message](#) de notre site internet : www.circet.com